



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 801-73

LUNDI 17 AOÛT 2026 À 18 H 30

À LA SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE DE ROSEMÈRE

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

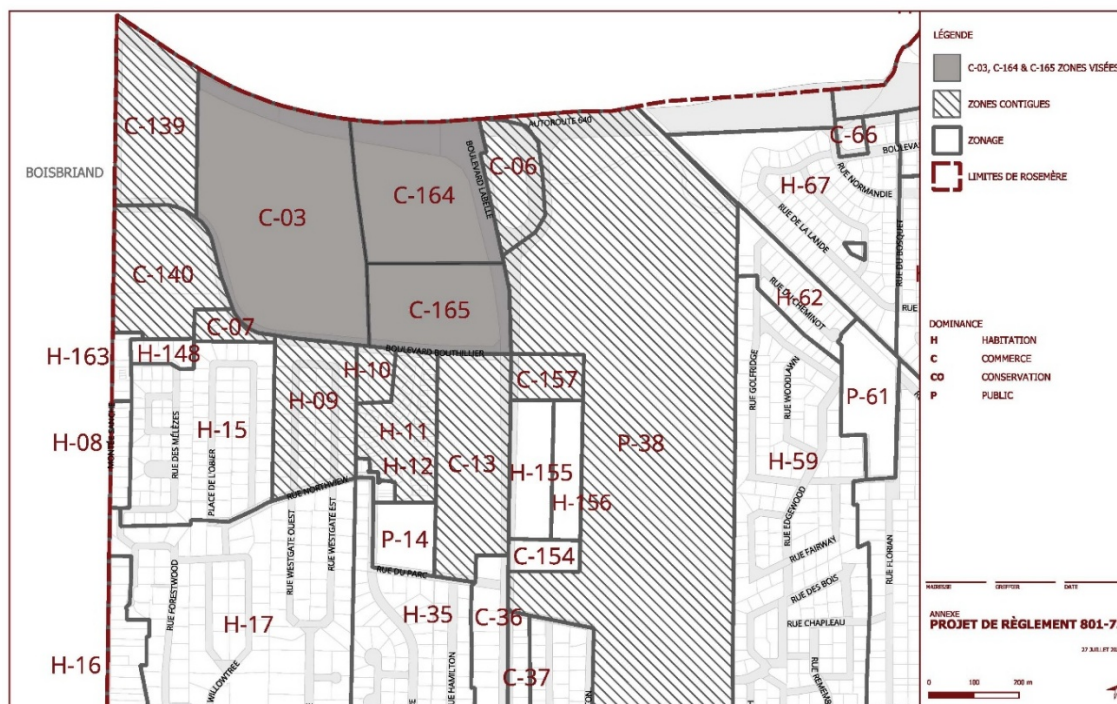
801-73 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 - ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LE PÔLE RÉGIONAL

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes, par la soussignée, greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 6 juillet 2026, le premier projet de règlement suivant :

801-73 | RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 801 - ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS APPLICABLES POUR LE PÔLE RÉGIONAL

QUE le premier projet de règlement 801-73 vise notamment à modifier certaines dispositions applicables à la Place Rosemère, soient les zones C-03, C-164 et C-165, relatives aux entrées commerciales, aux matériaux de revêtement extérieur ainsi qu'aux aires de chargement et de déchargement;





QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le **lundi 17 août 2026 à 18 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Rosemère**, située au 100, rue Charbonneau. Au cours de cette séance, la mairesse ou un membre du Conseil désigné par celle-ci expliquera le projet de règlement;

QUE le premier projet de règlement 801-73 s'applique aux zones C-03, C-164 et C-165 et contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce premier projet de règlement est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau.

FAIT À ROSEMÈRE, CE 31 JUILLET 2026

La greffière,

M^e Sara Parent St-Laurent